

MODALITES D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2025-2026



Vous trouverez ci-joint les modalités pour les inscriptions et les demandes de mutation vers

- <u>te bulletin d'inscription</u> adressé en pj. Merci de le **compléter**, **dater et signer par avance**. Nous vous demandons à bien détailler votre mode de paiement.
- <u>Le règlement de la cotisation</u> (chèque à l'ordre de BSM) les chèques ne seront encaissés qu'en septembre. Pour ceux qui le souhaitent, nous pouvons échelonner les règlements.
- <u> Achat Chasuble</u> : Obligatoire pour tous nouveaux licenciés! En cas de perte il faut en racheter une. Celle-ci sera échangée par le club lorsque le changement de taille sera nécessaire. Le prix a été fixé à 5 €. Chasuble qui est à porter à chaque entrainement
- ← Pour les demandes de mutation : Merci de vous adresser à secretaire@bsmbasket.fr

A la suite du dépôt de votre dossier à la permanence, nous vous adresserons par mail le lien pour remplir vous-même la demande de licence informatisée. (Pensez à vérifier les courriers indésirables)

Pour rappel le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs sauf lors d'un surclassement. La délivrance de la licence est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Pour les majeurs la procédure reste inchangée. (Certificat médical obligatoire tous les 3 ans)

- Sur le certificat médical il faut la mention « pratique du basketball en compétition.
- Ne pas oublier de rajouter le montant de l'assurance si vous la souscrivez
- La photo doit être visage de face sans « artifices «

2 - Permanences

Le dossier est à retourner **COMPLET** lors des permanences ci-dessous :

Mardi 27 Mai 2025 de 18h15 à 20h00 Salle Coubertin Mercredi 4 Juin 2025 de 17h30 à 19h30 Salle Georges Raymond Vendredi 13 Juin 2025 de 18h30 à 20h30 Salle Georges Raymond

ATTENTION : Une majoration de 30€ sera appliquée pour toute inscription après le 13 JUIN 2025 ! (sauf pour les nouveaux inscrits)

3 - Cotisations

TARIFS 2025-2026

Années de naissance	Catégories	Prix AVANT le 10 Juin	Prix APRES le 10 Juin
2019-2020	U7M/U7F Ecole de Basket	77 €	107 €
2017-2018	U9M/U9F Mini poussin (e)s	117 €	147 €
2015-2016	U11M/U11F Poussin (e) s	117 €	147 €
2013-2014	U13M/U13F Benjamin (e) s	122 €	152 €
2011-2012	U15M/U15F Minimes	122 €	152 €
2008-2009-2010	U17/U18 M et F	127 €	157 €
2006-2007	U20M et F Juniors	132 €	142 €
2005 et avant	Seniors	142 €	172 €
2005 et avant	Détente	120 €	Pas
	Basket Fit	125€	d'augmentation
	Si rajout du basket Fit à votre pratique habituelle	+20€	

Il faut ajouter le prix de l'assurance si vous la souhaitez (soit option A 2,98 \in , option B 8,63 \in et option C+ 0,50 \in sur A ou B)

Pour 3 inscriptions dans une même famille, une réduction de 15 € vous sera accordée. Frais de mutation à partir de U15 à seniors : 60 € à la charge du licencié.

Dispositif E-PASS Jeunes:

La région pays de la Loire encourage les jeunes à s'ouvrir à la pratique du sport.

Pour cela elle propose aux jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire ainsi qu'à tous les jeunes scolarisés en lycée, CFA, IME ou MFR en Pays de la Loire un E-PASS : Pour 8 € par an, 200 € d'avantages valables auprès des partenaires régionaux.

Dans la liste de ces avantages, il y a notamment un coupon de 32 € pour la pratique sportive permettant de financer une partie de la licence auprès d'un club.

Ce pass est également valable pour les étudiants post-bac des Pays de la Loire.

Vous trouverez toutes les infos en cliquant sur le lien ci-dessous :

N°partenaire 425829

http://www.paysdelaloirebasketball.org/outils/pass-culture-et-sport.htlm

Bon de réduction Intermarché ou Super U :

Comme chaque saison le club est partenaire des opérations du « mois du sport » réalisés par les magasins Super U St Macaire et Intermarché St André de la marche

Vous pourrez donc bénéficier des bons de réductions habituels (montant défini en fonction de vos achat) à faire valoir sur votre cotisation licence.

3 – Engagement du licencié

CHARTE DES LICENCIES DU CLUB :

Les parents des licenciés s'engagent à

- Effectuer plusieurs déplacements de l'équipe de leur(s) enfant(s) (toutes catégories).
- Assurer des permanences lors des matchs à domicile, accueil des équipes, tenues de la feuille de marque, chronométrage de la rencontre, organisations du vin d'honneur.
- Respecter les règles de sportivité et fair-play en toutes circonstances.

Les plannings des déplacements et permanences seront discutés en concertation avec l'ensemble des parents sous le couvert du responsable d'équipe.

Les licenciés s'engagent à :

- Respecter le règlement intérieur.
- Se comporter de manière irréprochable sur et en-dehors des terrains en faisant preuve en toutes circonstances, de sportivité et de fair-play.
- Honorer les convocations pour arbitrer les matchs (convocation qui sera adressée par la commission d'arbitrage aux équipes de benjamins à seniors)

Le bureau BSM se réserve le droit de refuser une réinscription lorsqu'un licencié ou ses parents n'ont pas respecté, au cours de cette saison, les règles de sportivité mentionnées ci-dessus. Il ne sera procédé à aucun remboursement de licence au cours de la saison. Pour tous renseignements concernant les inscriptions, Yasmine Humeau reste à votre disposition par mail à l'adresse secretaire@bsmbasket.fr

Le Bureau du BSM